Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219504768-20260924-219092026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2026.

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-huit septembre deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Laurent ACHITE-HENNI, Maire.
M. Jean Marc LECLERC, Mme Sophie DEMANGE, Mme Chloé GRIARD, M. Éric VINCENT, Mme Isabel RIBEIRO PAIS, M. Jean-Louis BOVIER, Adjoints au Maire.
M. Gérard VILLETTE, Mme Martine CAUSSIN, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Christiane COUREL, Mme Marie-Claire LAUNAY, M. Fares CHABINI, M. Jean-François MAILLARD, Mme Carole MONTASSIER, M. Christophe POITOU, Mme Clémence CHAUVET, Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO, Mme Danièle DUBREIL, Mme Virginie TINLAND, M. Jean-Yves CAILLAUD, M. Jean-Michel COURVALET, Mme Jennifer BALLAND, Mme Tatiana PRIEZ, M. Mickael MARC, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Christophe CARRERA	à	Mme Chloé GRIARD
Mme Isabelle LIBERT	à	M. Eric VINCENT
M. Laurent CHARTIER	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
M. Florian MARGUERIE	à	M. Jean-Marc SEGURA
M. Christian SORIN	à	M. Jean Marc LECLERC
Mme Sandrine CHEVALLIER	à	M. Louis BOVIER
Mme Marie MUNCHOW	à	Mme Sophie DEMANGE
Mme Valérie NEVEU	à	Mme Carole MONTASSIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Isabel RIBEIRO PAIS

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

219.09.2026 FINANCES
DÉCISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N°2

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la commune pour l'exercice 2026, afin d'ajuster les crédits budgétaires en dépenses et en recettes au regard des notifications de recettes intervenues depuis l'adoption du budget, de l'évolution des prévisions budgétaires et des besoins nouveaux constatés en cours d'exercice.

La décision modificative n° 2 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à **69 308,98 € en dépenses et en recettes** ;
- En section d'investissement à **5 603,54 € en dépenses et en recettes**.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-11,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219504768-20260924-219092026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 036.02.2026 du 5 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026,

VU la délibération n° 155.06.2026 du 25 juin 2026 relative à l'adoption de la décision modificative n° 1 valant budget supplémentaire,

VU l'avis **favorable à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Osny intensément »** de la commission plénière du 14 septembre 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les crédits du budget principal afin de tenir compte des notifications de recettes intervenues depuis l'adoption du budget, de l'évolution des prévisions budgétaires ainsi que des besoins nouveaux constatés en cours d'exercice,

CONSIDÉRANT que la décision modificative n° 2 est équilibrée en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DÉCIDE : À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, 7 abstentions du groupe de l'opposition "Osny intensément"

Article 1 :
D'adopter la décision modificative n°2 conformément au tableau annexé qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à **69 308,98 € en dépenses et en recettes** ;
- En section d'investissement à **5 603,54 € en dépenses et en recettes**.

Article 2 :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 24 septembre 2026
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

MAIRIE D'OSNY (Val d'Oise)

Le Maire,

Laurent ACHITE-HENNI

095-219504768-20260924-21909026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DECISION MODIFICATIVE N° 2

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
SPO/30/20421	5 603,54 €	Subvention exceptionnelle d'équipement : barres asymétriques, tapis de réception, module de parade association EGO (cf délibération CM de septembre 2026)			
			POLI/11/1345	131 925,00 €	Complément budgétaire amendes de police (BP: 30.000 €, montant attribué: 161.925 €) ajustement de l'attribution du produit des amendes de police, reversement suivant une moyenne régionale
			BATI/325/1321	- 138 862,00 €	Annulation de la subvention inscrit au BP 2026 au titre de la DETR 2025 pour le local associatif de la Plaine des Sports, le dossier n'ayant pas été retenu.
			COMI/01/021/114	12 540,54 €	Virement d'équilibre en dépenses de fonctionnement
	5 603,54 €			**5 603,54 €**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219504768-20260924-21909202 6-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COM/01/6541	19 501,45 €	Complément budgétaire créances irrecouvrables (BP : 6 000 € montant à verser : 25 501,45 € ; cf délibération CM sept 2026)			
COM/01/6542	468,27 €	Complément budgétaire créances éteintes (BP : 4 000 € montant à verser: 4 468,27 € ; cf délibération CM sept 2026)			
SPO/30/65888	1 500,00 €	Adhésion Cercle des cent de la ligue Ile-de-France de Judo (cf délibération CM sept 2026)			
PENF/4221/6042/586	32 000,00 €	contrat de service prestation restauration petite enfance - 4 mois, suite départ cuisinier maison de l'Enfance (55 repas quotidien creches de la Maison de l'Enfance)			
			COM/01/73331/113	322 414,00 €	Attribution du FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France) : non prévu au budget 2026
			COM/01/74111/113	- 103 784,00 €	Régularisation DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) suivant notification. Montant notifié: 746.216 € Montant BP : 850.000 €
			COM/01/741123/113	17 809,00 €	Régularisation DSU (Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale) suivant notification. Montant notifié : 347.809 € Montant BP : 330.000 €
			COM/01/741127	19 474,00 €	Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : non prévu au budget 2026
			COM/01/74833/113	- 110 444,00 €	Régularisation allocation compensatrice Taxe foncière Propriétés bâties réduction 50% valeur locative, Montant notifié : 733 441 € - Montant BP : 843.885 €
			GRH/020/6419/214	- 79 358,74 €	Ajustement à la baisse des remboursements d'indemnités journalières – prévision BP : 175 000 €
CTM/020/61551/2024	3 298,72 €	Réparation véhicule utilitaire Ligier pulse	CTM/020/75888/240	3 198,72 €	Remboursement par l'assurance sinistre véhicule utilitaire Ligier pulse (déduction franchise de 100€)
COM/01/023/114	12 540,54 €	Virement d'équilibre en dépenses de fonctionnement			
TOTAL	**69 308,98 €**		**TOTAL**	**69 308,98 €**	